

Licence Spécifique UniCamp
Consortium Digital FCU

SOMMAIRE

1.	Préambule	3
2.	Définitions	3
3.	Objet	3
4.	Champs d'application	3
5.	Acceptation et opposabilité de la licence	4
	5.1 Acceptation	4
	5.2 Modification	4
	5.3 Opposabilité	4
6.	Conditions d'accès à la Plateforme	4
7.	Mise en ligne de contenus	4
8.	Contenus accessibles sur la Plateforme	4
9.	Exploitation commerciale des Contenus	5
10.	Obligations des Parties	5
11.	Prix	5
12.	Propriété intellectuelle	5
13.	Responsabilité	6
14.	Résiliation	6
15.	Annexes	Erreur ! Signet non défini.

1. Préambule

1. Le groupement d'intérêt public (GIP) France Université Numérique (FUN) met en place une Plateforme de formation en ligne qui regroupe des formations professionnelles créées ses membres et partenaires et mise à disposition dans le cadre du projet Digital FCU.
2. Les contenus des formations sont créés par des experts pédagogiques des Universités partenaires et sont mis en ligne sur la Plateforme par les Universités. FUN est chargé de donner accès aux formations aux stagiaires qui s'inscrivent sur la Plateforme.
3. L'Université a la possibilité de commercialiser les formations présentes sur la Plateforme. Les formations sont commercialisées sous la dénomination Unicamp ou sous toute dénomination qui viendrait à la remplacer.
4. La présente licence a pour objectif de déterminer les conditions d'utilisation des Contenus relatif à la formation professionnelle présents sur la Plateforme par les Universités partenaires.

2. Définitions

5. Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :
 - « Plateforme » : la plateforme de formation en ligne mise à disposition par FUN accessible à l'adresse suivante : (<https://www.fun-mooc.fr/fr/>)
 - « Contenus » : désigne l'ensemble des documents et vidéos publiés relatifs à la formation professionnelle mis en ligne sur la Plateforme par les Universités.
 - « Université » : les universités membres du consortium Digital FCU ;
 - « Utilisateur » : toute personne qui accède aux Contenus soumis à la présente licence après paiement de la formation auprès de l'Université.
 - « experts pédagogiques » : enseignant-chercheur, enseignant, ingénieurs pédagogiques ou expert du domaine, désignés par l'Université
 - « Représentant habilité » : référent de l'Université (administrateur de la Plateforme) désigné par son/sa Président(e)

3. Objet

6. La présente licence a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Plateforme peut être utilisée par les universités en conformité avec les exigences de FUN pour mettre à disposition des Contenus.

4. Champs d'application

7. La licence s'applique sur tout support, numérique ou non.
8. La présente licence est applicable dans le monde entier.

5. Acceptation et opposabilité de la licence

5.1 Acceptation

9. Toute connexion et utilisation de la Plateforme par le Représentant habilité (administrateur) de l'Université vaut acceptation des termes de la présente licence.
10. Le représentant habilité de l'Université reconnaît avoir pris connaissance des termes de la présente licence préalablement à sa première connexion à la Plateforme.

5.2 Modification

11. FUN se réserve le droit, à tout moment et de manière unilatérale, d'apporter à la présente licence toutes les modifications qu'elle juge nécessaires et utiles.
12. L'Université sera informée de la mise à jour de la présente licence via la Plateforme.
13. Toute utilisation de la Plateforme par l'Université après la mise à jour de la présente licence vaut acceptation sans réserve de sa part des modifications apportées.

5.3 Opposabilité

14. La présente licence est opposable à l'Université dès la première connexion par son Représentant habilité (administrateur) sur son espace dédié de la Plateforme et par l'apposition du logo sur le syllabus.
15. La présente licence est opposable pendant toute la durée d'utilisation des Contenus, c'est-à-dire pendant la durée d'accessibilité des contenus sur la plateforme.

6. Conditions d'accès à la Plateforme

16. L'accès aux Contenus de la Plateforme est strictement réservé aux Universités membres du projet Digital FCU et à leurs Utilisateurs.

7. Mise en ligne de contenus

17. L'université s'engage à mettre en ligne sur la Plateforme les Contenus relatifs à la formation professionnelle conformément aux termes du contrat d'exploitation conclu entre l'Université et FUN.

8. Contenus accessibles sur la Plateforme

18. L'Université s'engage à ce que les Contenus accessibles sur la Plateforme respectent le cahier des charges des formations en vigueur qui détermine notamment :
 - la charte graphique ;
 - les éléments de scénarisation.
19. FUN se réserve un droit de regard sur la conformité des Contenus déposés sur la Plateforme.

20. Chaque Université accepte que les Contenus mis en ligne sur la Plateforme soient accessibles aux autres Universités membres du projet Digital FCU.

9. Exploitation commerciale des Contenus

21. Les Contenus mis en ligne sur la Plateforme peuvent être exploités commercialement par les Universités membres du consortium DIGITAL FCU conformément aux termes du contrat d'exploitation conclu entre les Universités et FUN.
22. L'Université qui met en ligne des Contenus sur la Plateforme reconnaît que les Universités membres du consortium Digital FCU ont la possibilité d'exploiter commercialement l'intégralité des Contenus relatifs à la formation professionnelle de la Plateforme.

10. Obligations des Parties

23. L'Université s'engage à :
- assurer qu'elle est titulaire des droits d'auteur sur les Contenus mis en ligne sur la Plateforme ;
 - ne pas modifier par quelque moyen que ce soit les Contenus de la Plateforme, à l'exception du cas spécifique de mise à jour des Contenus;
 - respecter les droits conférés par le code de la propriété intellectuelle notamment les droits moraux des auteurs ;
 - assurer que les auteurs ne réutilisent les Contenus qu'ils ont créés que pour leur usage strictement dans le cadre de leurs enseignements.
24. FUN s'engage à :
- donner accès à la Plateforme à l'Université et ses Utilisateurs ;
 - garantir la maintenance de la Plateforme.

11. Prix

25. La présente licence est à titre gratuit.

12. Propriété intellectuelle

26. La structure générale de la Plateforme est la propriété exclusive de FUN.
27. Chaque Université conserve la titularité des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme.
28. La présente licence ne constitue pas une cession des droits de propriété intellectuelle.

13. Responsabilité

29. L'Université est seule responsable des Contenus qu'elle met en ligne et partage sur la Plateforme.
30. L'Université s'engage à ce que les Contenus mis en ligne sur la Plateforme correspondent au cahier des charges des formations édité par FUN.

14. Résiliation

31. En cas de manquement par l'Université aux obligations établies par la présente licence, FUN pourra résilier de plein droit la licence après un préavis de 30 jours par lettre recommandée.
32. En cas de résiliation du contrat d'exploitation conclu entre l'Université et FUN, l'accès à la Plateforme pour les Utilisateurs de l'université en cause sera suspendu.